



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

baccalauréat

Question écrite n° 66847

Texte de la question

M. Gérard Charasse appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la décision qui a été prise de faire en sorte que les élèves de première interrompant leur scolarité au lycée pour participer à un séjour linguistique et culturel avec des organismes internationaux reconnus ne puissent plus conserver le bénéfice des notes de la première partie du baccalauréat. Cette décision oblige ces élèves à repasser les épreuves de la première partie en terminale en même temps que les épreuves de la deuxième partie. Il lui demande de bien vouloir prendre une mesure qui permette de ne pas rompre l'égalité devant cet examen entre tous les lycéens alors même que le choix de ces jeunes et de leurs familles, souvent secondées par des associations internationales qui permettent le départ d'élèves de toutes conditions sociales, est un choix difficile, d'éloignement de son pays, de sa famille et de son milieu social, visant uniquement à donner aux bénéficiaires une ouverture d'esprit et la maîtrise d'une autre langue qui doit pouvoir leur ouvrir plus facilement les portes d'études supérieures ou du marché du travail.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Charasse](#)

Circonscription : Allier (3^e circonscription) - Radical, républicain, démocrate et progressiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66847

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 octobre 2014](#), page 8731

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)